



Consignes sanitaires en vigueur

Salle de spectacles - Maison de l'Université

Depuis le 24 janvier, le « pass vaccinal » concerne toute personne âgée de plus de 16 ans. Le « **pass vaccinal** » **ne s'applique pas aux mineurs âgés de 12 à 15 ans**. C'est donc le « pass sanitaire » - qui inclut la possibilité supplémentaire de présenter la preuve d'un test négatif de moins de 24h - qui demeure en vigueur pour cette tranche d'âge. En cas de non présentation du Pass, l'accès à la salle sera refusé et les billets ne pourront être remboursés.

Nous demandons aux spectateurs d'être présents, dans la mesure du possible, 30 minutes avant le début du spectacle.

Du gel hydroalcoolique est à la disposition des spectateurs dans le hall de la Maison de l'Université. Il vous est demandé de l'utiliser avant d'entrer dans la salle.

Le port du masque (non fourni par l'UJM) est obligatoire dès l'entrée dans le hall de la Maison de l'Université. Une fois installés, le port du masque n'est plus obligatoire dans la salle de spectacle.

Toute personne ne respectant pas les règles sanitaires se verra refuser l'entrée de la salle de spectacles et aucun remboursement de billets ne pourra être effectué.

Les consignes pourront être amenées à changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Elles seront précisées aux spectateurs lors de la réservation.

Pour tout contact : culture@univ-st-etienne.fr